

A-2022-128

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de réhausse d'une chambre télécom, sur la D937 rue Henri IV, (à la sortie de Boeil-Bezing, direction BORDES) par l'entreprise ETE Réseaux située à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), 650 Avenue Marcel Paul, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du jeudi 20 octobre 2022 au jeudi 10 novembre 2022, de 8 heures à 18 heures, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des véhicules sera alternée manuellement ou par feux tricolores en raison d'un empiètement sur la chaussée, la vitesse sera limitée à 30 km/h dans la rue du Henri IV (à la sortie de Boeil-Bezing, direction BORDES).

Article 2 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de ETE Réseaux située à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), 650 Avenue Marcel Paul

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur WILMOT Yannick, ETE Réseaux située à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), 650 Avenue Marcel Paul
- Monsieur le commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur LAGUERRE-BASSE Philippe, Agence technique de Mirepeix

Fait à Boeil-Bezing, le 10 octobre 2022

Le Maire,

Marc DUFAU

